

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Conseil Municipal extraordinaire
vendredi 25 août 2017 à 19h

Présents : Mr Pascal Lagarrigue – Maire
Mmes Christiane Labrousse, Stéphanie Roussies, Mrs Maurice Eyzat, Julien Boris
adjoints
Mmes Muriel Cazard, Patricia Lamagat
Mrs Firmin Ferrandery, Willy Tchaghtchougha

Excusés représentés : Mme Nathalie Brunet par Mme Stéphanie Roussies
Mme Isabelle Tersou par Mr Pascal Lagarrigue
Mr Daniel Mack par Mr Julien Boris
Mr Laurent Raffy par Mr Willy Tchaghtchougha

Excusée :
Mme Sonia Soulhol

Ordre du jour :

- SEANCE EXTRAORDINAIRE : maintien du service d'accompagnement dans le bus scolaire pour l'année 2017/2018 : délibération urgente à prendre.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Roussies

Monsieur le Maire ouvre la séance et explique les circonstances dans lesquelles il a convoqué d'urgence le conseil municipal :

- Vu l'article L2121-11 du code général des collectivités territoriales prévoyant la réduction du délai de convocation du conseil municipal,
- Vu la convocation des élus en date du mercredi 23 août 2017 soit un jour franc avant la réunion de la séance du jour,
- Vu la nécessité de consulter le conseil municipal sur le maintien ou non du service d'accompagnement dans le bus scolaire et :
 - Vu, si avis favorable, la nécessité de signer un contrat de travail avant le 04 septembre 2017 (date de la rentrée scolaire 2017) pour le maintien du service d'accompagnement dans le bus scolaire dès la rentrée 2017-2018,
 - Vu la nécessité de signer une convention avec le Département pour autoriser la présence d'un accompagnateur scolaire dans les bus.

Monsieur le Maire demande de confirmer l'urgence que présente la tenue de cette séance extraordinaire afin de délibérer sur la dite question mise à l'ordre du jour.

→Le conseil municipal approuve à l'unanimité le caractère d'urgence.

1. MAINTIEN DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE BUS SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2017/2018 : délibération urgente à prendre.

Jusqu'à présent, le conseil départemental assumait la compétence des transports scolaires et la prise en charge d'un accompagnateur scolaire (A.S.) dans le bus. A partir du 1^{er} septembre 2017, la compétence est transférée au Conseil Régional mais celui-ci ne souhaite pas prendre en charge le transfert des accompagnateurs scolaires. Les communes sont libres, au titre de leur compétence générale, de mettre ou de ne pas mettre en place ce service.

Le Conseil Départemental propose d'aider les communes, pour l'année 2017/2018, à hauteur de 50% du coût salarial du personnel, et du service en vigueur jusqu'ici. Ce service prévoyait un A.S. dans les véhicules de plus de 9 places transportant au moins 4 élèves ayant droit, scolarisés en classe maternelle.

Il est à noter que la Région est favorable à l'accueil de ces personnels dans les cars scolaires qui sont désormais sous sa responsabilité. Une convention devra être signée entre le Conseil Départemental et la commune.

Mme Véronique Peyret qui assurait cette fonction depuis 10 ans continuerait pour l'année scolaire 2017-2018.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour :**

- créer un poste non permanent d'adjoint territorial d'animation pour un accroissement temporaire d'activités pour une durée de 10h par semaine pour l'année scolaire 2017/2018
- autoriser Mr le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental du Lot.

2. INFORMATIONS DIVERSES

• **Elections sénatoriales :**

Une demande de rendez-vous avec les délégués est formulée par le candidat Mr Lucien BLANC

Mme Angèle PREVILLY souhaite également rencontrer les délégués en mairie le mardi 29/08 à 19h.

• **Retable :** le remontage est prévu par l'entreprise Parrot à partir du 04/09.

Il reste à étudier le problème des toiles de 3 tableaux à remettre en place avec ou sans restauration. Trois solutions sont proposées par Mr Parrot :

- soit l'entreprise remonte les toiles dans les cadres mais il faudra prévoir des frais d'installation d'un échafaudage s'il y a restauration ultérieurement,
- soit les cadres sont remontés sans les toiles, ce qui laissera apparaître le crépi existant,
- soit les cadres sont remontés avec une toile neutre.

Il est décidé de remonter les cadres sans les toiles en attente de devis de restauration.

Fin de séance : 19h42.

Vu le Maire,

Pascal LAGARRIGUE